

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 20 mars 2026
Délibération n°2026-12**

L'an deux mille vingt six, le 20 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Jean-Christophe PRORIOL, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE, Gilles TRONCHON et Elodie VALEYRE.

Absents :

Procurations :

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 16 mars 2026.

OBJET : Acquisition immobilière dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de mobilisation du fonds Barnier pour un bien sinistré à plus de 50% par une catastrophe naturelle.

Le maire rappelle que par délibération il a été décidé l'achat de la maison de Mme Giraud et M. Poli et le tènement immobilier correspondant (parcelles E129, E128, E127 et E1209) qui avait été inondée le 17 octobre 2024 suite à un épisode de crue intense de la Loire.

Il convient de préciser que le montant maximum de la subvention demandé au titre du fonds Barnier sera de 90 000 €, le montant versé sera établi sur la base des factures et ne pourra pas excéder ce montant total prévisionnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

Approuve ce projet d'acquisition immobilière et de démolition,

Autorise le Maire à déposer les dossiers de financement au titre du fonds Barnier

Dit que l'ensemble des frais d'acte sont à la charge de la commune

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches.

La secrétaire,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 23 MARS 2026
et affichage en mairie le 23 MARS 2026